

**COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 MARS 2018**

Date de convocation : 7 mars 2018

Aujourd'hui quatorze mars deux mille dix-huit,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bayeux s'est réuni en séance publique au siège de Bayeux Intercom, Salle des assemblées, 4 place Gauquelin Despallières à Bayeux, à vingt heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Maire.

Etaients présents : M. GOMONT – M. TANQUEREL – Mme DELECROIX – M. JAMIN – Mme ROVARC'H – M. DELORME – Mme CADET – M. LEMARESQUIER – M. LEPAULMIER – M. LECHEVALLIER – Mme LIEVENS – Mme THOMAS – Mme MOUCHEL – M. CREVEL – M. BOUILLON – Mme PERIAUX – M. MAUDUECH – Mme JEAN-PIERRE – M. PATRY – Mme COSTE – M. HAMON – M. LAULHÉ – Mme BION-HETET – Mme LAFONT – M. GUILLOCHIN – M. LITZELLMANN – M. SERONIE – M. GUILLOT – M. MICHELINI

Absents excusés : Mme POULET (pouvoir à M. JAMIN)

Absents : Mme LEBERRUYER – M. BRIANE – Mme BASLEY

Mme JEAN-PIERRE est désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

❖ **N° 01 – Finances – Débat d'Orientation Budgétaire – Présentation du rapport des orientations budgétaires – Année 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire, tel qu'il a été exposé.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 02 – Finances – Clôture du budget « Développement économique ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la clôture du budget « Activités et Développement Economique » de Bayeux ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 03 – Finances – Remboursement du solde des cartes de stationnement « Résident ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le remboursement du solde des cartes de stationnement comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 04 – Finances – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Basse-Normandie : Compte-rendu.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la tenue d'un débat sur le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Basse-Normandie.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 05 – Affaires Générales/Citoyenneté – Associations patriotiques : subventions 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** l'attribution de la subvention à l'association « L'Union Nationale des Combattants » pour l'année 2018 selon le tableau ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 06 – Affaires Générales – Election d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Ville de Bayeux au sein du lycée polyvalent Arcisse de Caumont.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **De désigner** Madame Christine Delecroix en qualité de représentant titulaire et Madame Lydie Poulet en qualité de représentant suppléant afin de représenter la Ville de Bayeux au conseil d'administration du lycée polyvalent Arcisse de Caumont ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 07 – Administration Générale – Election d'un représentant de la Ville de Bayeux au sein du conseil de surveillance du nouveau Centre Hospitalier Aunay-Bayeux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **De désigner** Madame Lydie Poulet en qualité de représentant de la Ville de Bayeux afin de la représenter au sein du conseil de surveillance du nouveau Centre Hospitalier Aunay-Bayeux ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 08 – Citoyenneté – Accueil de jeunes en Service Volontaire Européen pour la période 2018-2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen (SVE) pour la période 2018-2019 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 09 – Citoyenneté – Semaine de l'Europe du 14 au 19 mai 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le projet d'organisation de la semaine de l'Europe ;
- **D'approuver** les frais occasionnés par cet événement ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 10 – Citoyenneté – Signature du jumelage avec CHOJNICE en 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** la signature d'un accord de jumelage entre Chojnice et Bayeux ;
- **D'approuver** les termes de la convention de jumelage jointe en annexe ;
- **D'approuver** les frais occasionnés par la réception de la délégation polonaise à Bayeux ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

❖ **N° 11 – Citoyenneté – Associations de jumelage : subvention 2018 et 50^{ème} anniversaire du jumelage avec Lübbecke.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **De se prononcer** sur les montants de subvention selon le tableau ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Maire à engager des dépenses pour l'accueil des délégations de Lübbecke dans les limites du budget initialement prévu pour les subventions aux associations de jumelage ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 12 – Personnel – Tableau des effectifs permanents : modifications.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** la création et la suppression des postes comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés de recrutements.

- ❖ **N° 13 – Personnel – Tableau des effectifs non permanents.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
 - **D'approuver** la création des postes comme indiqué dans le corps de la délibération ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés de recrutements.

- ❖ **N° 14 – Personnel – Astreintes instituées au sein de la collectivité : Modification du tableau général.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
 - **D'approuver** l'astreinte supplémentaire à destination du gardien du Parc d'Ornano ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ❖ **N° 15 – Personnel – Indemnités kilométriques – Utilisation du véhicule personnel.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
 - **D'approuver** l'indemnisation de l'agent recenseur tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ❖ **N° 16 – Associations « sociales » : subventions 2018.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
 - **D'approuver** l'attribution de subventions aux associations selon l'exposé ci-dessus pour l'année 2018 ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ❖ **N° 17 – Propriété de la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré « Partélios Habitat » - Avis sur la cession d'un logement situé 5 rue de Chojnice.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
 - **D'émettre** un avis favorable à la vente de ce bien ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ❖ **N° 18 – Sports – Evènement « Trophées des Sportifs 2018 ».**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
 - **D'approuver** le versement d'une subvention d'un montant de 6 500 € à VFM ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ❖ **N° 19 – Bayeux Museum – Dépôt d'ornements liturgiques provenant des églises Saint-Exupère et Saint-Patrice à la conservation départementale d'objets mobiliers à Bayeux (Impasse Prud'homme).**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
 - **D'approuver** la convention de dépôt révocable à la conservation départementale d'objets mobiliers à Bayeux ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

- ❖ **N° 20 – Complexe Eindhoven – Restructuration de l'équipement – Demande de dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2018 et/ou demande de subvention au titre de la DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
 - **D'approuver** le plan de financement de l'opération comme exposé ci-dessus ;
 - **De confirmer** qu'une partie des crédits de l'opération est inscrite au budget 2018 ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention de financement à intervenir entre la Ville et la Préfecture de la Région Normandie au titre de la DSIL et ou de la DETR.

- ❖ **N° 21 – Bâtiments Communaux – Restructuration du Complexe Sportif Eindhoven – Approbation de l'Avant-Projet Détaillé (A.P.D.).**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
 - **D'approuver** l'avant-projet détaillé et le montant des travaux arrêtés à ce stade à 3 550 000.00 € HT ;
 - **De fixer** le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 337 920.00 € HT ;
 - **De fixer** le montant de la mission Devis Quantitatif Estimatif (D.Q.E.) à 10 000.00 € HT ;

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ N° 22 – Halte-Garderie – Restructuration de l'ancienne école Maternelle Argouges – Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2018 et/ou demande de subvention au titre de la DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le plan de financement de l'opération comme exposé ci-dessus ;
- **De confirmer** qu'une partie des crédits de l'opération est inscrite au budget 2018 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention de financement à intervenir au titre de la DETR et / ou de la DSIL

**COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER
CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE
SELON L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.**

❖ Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a fait usage de sa délégation selon l'article L. 2122-22 du CGCT pour :

- signer avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) un bail d'une durée de 12 mois à compter du 5 mars 2018 pour la mise à disposition des locaux sis Espace Mont Phaunus. Le montant du loyer mensuel est de 1 064,00 €.

* * *

Fait à l'Hôtel de Ville, le 20 mars 2018.

 LE MAIRE

Patrick GOMONT